



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE

DÉCISION PORTANT SIGNATURE DE CONVENTION DE PRÊT D'EXPOSITION

N°2025 - 063

Livry-Gargan, le 21 OCT. 2025

Le Maire de Livry-Gargan,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération n°2020-05-05 du 26 mai 2020 déléguant au Maire la compétence relative à la conclusion de louage de chose pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Considérant la convention proposée par le musée l'Historial de la Grande Guerre représenté par madame LAVALLARD Séverine, relative à la mise à disposition à titre gratuit de l'exposition « **Entendre La Guerre : sons, musique et silence en 14-18** » à reproduire sous la forme de 12 panneaux A3 ;

DÉCIDE

Article 1 : De conclure avec l'Historial de la Grande Guerre un contrat portant à mis disposition à titre gratuit de l'exposition itinérante
« **Entendre la Guerre, sons, musique et silence en 14-18** »

Article 2 : De notifier le contrat à l'Historial de la Grande Guerre sise 80201 – Péronne représenté par madame LAVALLARD Séverine

Article 3 : Le contrat entre en vigueur à compter de sa notification pour une durée de 12 jours soit jusqu'au 14 novembre (inclus).

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de la Seine-Saint-Denis ;
- Madame la Directrice Générale des Services.

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

HÔTEL DE VILLE

3, place François-Mitterrand – B.P. 56 – 93891 Livry-Gargan Cédex – T. 01 41 70 88 00 – F. 01 43 30 38 43
courriermaire@livry-gargan.fr – www.livry-gargan.fr

Toute correspondance doit-être adressée à Monsieur Le Maire

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet :

- d'un recours gracieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, ou sa notification à l'intéressé, auprès de Monsieur le Maire de la Commune de Livry-Gargan, sis 3 place François Mitterrand, BP 56 à Livry-Gargan (93891 Cedex) ;
- d'un recours contentieux dans le délai de deux mois suivant sa publication, ou sa notification à l'intéressé ; devant le Tribunal administratif de Montreuil sis 7 Rue Catherine Puig, à Montreuil (93100). Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyen accessible par le site internet www.telerecours.fr



74
Pierre-Yves MARTIN
Maire de Livry-Gargan
Conseiller départemental